

VILLE DE BEAUNE

# ENQUÊTE PUBLIQUE



## AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

ARRÊTÉ MUNICIPAL EN DATE DU 16 AVRIL 2018

## PROCÈS VERBAL DE SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS

Consultation du public du mardi 15 mai au vendredi 15 juin 2018

Commissaire enquêteur : M. Jean-Michel OLIVIER

En exécution de l'article R123-18 du code de l'environnement fixant les modalités de clôture de l'enquête publique, je soussigné Monsieur Jean-Michel OLIVIER, commissaire enquêteur, déclare avoir procédé à la communication des observations dans les conditions suivantes :

Le mercredi 20 juin 2018 à 10 h 30 dans les bureaux de l'annexe Perpreuil de la mairie de la ville de Beaune, j'ai rencontré Monsieur Xavier COSTE - Conseiller Municipal délégué à la Préservation du Patrimoine Architectural et Urbain, représentant le maître d'ouvrage.

Je lui ai présenté le registre d'enquête récupéré et clos par mes soins le vendredi 15 juin 2018 à l'issue de l'enquête publique.

Je lui ai communiqué les observations consignées par le public au cours de l'enquête publique.

Je lui ai remis une copie du présent procès-verbal de synthèse et des observations du public.

Je l'ai invité à produire ses réponses aux observations du public et aux questions du commissaire enquêteur dans un délai de quinze jours, soit au plus tard le mardi 29 mai 2018.

## **DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE**

L'enquête s'est déroulée selon les prescriptions réglementaires du code de l'environnement et conformément à l'arrêté ouvrant l'enquête publique. Aucun incident n'est à signaler. Le public a pu prendre connaissance du dossier et s'exprimer librement selon les modalités fixées par l'arrêté ouvrant l'enquête pendant toute la durée de la consultation prévue.

## **SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS**

Au cours de l'enquête aucune observation n'a été consignée sur le registre d'enquête. Une lettre de M. et Mme ZADORA a été annexée à ce registre le mercredi 6 juin 2018.

A la clôture de l'enquête, j'ai constaté que deux observations ont été déposées sur le registre dématérialisé : une par M. Hugues PERRIN et une par une personne qui n'a pas souhaité décliné son identité comme elle en a le droit.

Le dossier a été consulté par 312 personnes, ce qui donne un sens à cette consultation. La quasi-totalité de ces personnes n'a pas souhaité faire une remarque ou manifester une opposition au projet.

Au cours de mes permanences, j'ai reçu une quinzaine de personnes qui cherchaient essentiellement à s'informer sur le projet, son contenu et son champ d'application. Les préoccupations de certains relevaient plus de la réglementation de l'urbanisme ou des pouvoirs du maire (problèmes de voisinage, aire de camping-car). Les personnes plus particulièrement intéressées par l'AVAP se sont déclarées satisfaites des explications fournies par le commissaire enquêteur et n'ont pas souhaité consigner une observation sur le registre ou sur le site internet bien que je les ai invitées à le faire. Je respecte la volonté de ces personnes car l'enquête publique a aussi pour but d'informer le public.

Étant donné le faible nombre d'interventions au cours de cette enquête publique, il n'est pas possible d'établir une synthèse en conséquence les interventions du public seront présentées individuellement.

### **1.1 - INTERVENTION DE M. HUGUES PERRIN**

Sauf erreur de ma part, il n'y a dans ce dossier aucune contrainte concernant les réseaux électriques et téléphoniques aériens. Ils sont pourtant la première source des nuisances visuelles de nos rues. Pouvez-vous, je vous prie, enrichir le dossier et préciser les objectifs pour ces installations.

### **1.2 - INTERVENTION D'UNE PERSONNE AYANT CONSERVE L'ANONYMAT**

Bonjour,

C'est bien beau de créer des servitudes aux différents propriétaires des bâtiments classés mais quid du traitement des nuisances sonores et du trafic automobile pour protéger le petit patrimoine et principalement les menuiseries anciennes qui ne sont plus adaptées aux bruits de la vie moderne ?

Pour ce qui est du côté de la performance énergétique l'apposition de film de survitrage sur les fenêtres et le calfeutrage est largement acceptable.

Quid d'une piétonisation du centre-ville où Beaune a beaucoup de retard par rapport à de nombreuses autres villes ?

### **1.3 - INTERVENTION DE M. ET MME ZADORA**

Pour la mise en valeur du Patrimoine Beaunois

(En préambule à une discussion plus sérieuse : quelques remarques peut-être déplacées)

Concernant la pérennité des murs mitoyens en pierres montées à la chaux il semblerait judicieux d'encourager les propriétaires à éradiquer les plantes invasives et destructrices : exemple lierre – sureau vinaigrier et autres

Les maisons voisines sont parfois issues de la division d'une propriété familiale et souvent dotées de fenêtres donnant sur les fonds voisins actuels ; il s'agit d'une nuisance très importante à notre époque.

Notre réseau d'évacuation d'eaux usées se déversait dans le réseau d'eaux pluviales. Nous avons fait procéder à la mise aux normes. Une vérification de cette norme actuelle serait bienvenue sur les habitations voisines

Les érables CRIMSON KING endommagent les trottoirs et disséminent leurs akanes et leurs feuilles sur les terrains jouxtant ; leur entretien en est augmenté.

La route de Verdun est très fréquentée, le rajout de dos d'âne ralentisseurs ajouterait encore de la nuisance pour les riverains

## **QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR**

### **2.1 - CAHIER DE RECOMMANDATIONS DESTINÉ AUX PÉTITIONNAIRES .**

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Beaune Côte et Sud et le Comité Syndical du SCoT des Agglomérations de Beaune et de Nuits-Saint-Georges recommandent de prévoir un cahier de recommandations destiné aux pétitionnaires. Pensez-vous donner une suite favorable à ces demandes ?

### **2.2 - CHAMBRE D'AGRICULTURE DE CÔTE D'OR**

Le Président de la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, formule les réserves suivantes : que les prescriptions de l'AVAP ne porte pas atteintes au développement futur des entreprises viticoles et que les prescriptions sur l'aspect extérieur (toiture, matériaux) des bâtiments viticoles(construction et extension) doivent être réalistes sur les plans technique et financier. Quelle suite pensez-vous donner à ces deux réserves ?

**A Beaune, le mercredi 20 juin 2018**

Le commissaire enquêteur

Le représentant du pétitionnaire